



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ABITIBI-EST  
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2011 du  
Conseil municipal de la Ville de Malartic tenue au 901, rue  
Royale à Malartic à compter de 11h40.**

---

**Avis de convocation** : conformément aux *articles 323 et 338 de la  
Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, un avis de convocation  
pour la présente séance fut signifié à tous les membres du Conseil.

M. le maire, André Vezeau préside la présente séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1  
M. Martin Ferron, conseiller, district 2  
M. Jude Boucher, conseiller, district 3  
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4  
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5  
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présents :

Madame Lucie Roger, directrice générale et trésorière  
Me Claudyne Maurice, avocate, greffière  
Monsieur Alain Chiasson, coordonateur du Service des loisirs et du  
tourisme

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes,  
constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**RÉSOLUTION  
2011-04-141**

**1.0.- Adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous tel que présenté;

Adoptée.

**ORDRE DU JOUR**

- 1.0.- Adoption de l'ordre du jour ;
- 2.0.- Vente de terrains à Fournier & Fils inc. : Parc industriel;
- 3.0.- Démission de la coordonnatrice aux services de la culture, qualité de  
vie du citoyen, gérante du camping ;
- 4.0.- Organigramme du Services des loisirs ;



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION**  
**2011-04-142**

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

5.0.- Levée de la séance.

**2.0.- Vente de terrains à Fournier & Fils inc. : Parc industriel**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la vente des lots 8 et 9, dimension  $\pm 8\,400\text{ m}^2$  à Léo Fournier Gestion au prix de 63 168 \$ plus les taxes applicables et ce, tel que plus amplement décrit à la promesse d'achat d'immeuble industriel jointe à la présente résolution;

D'AUTORISER le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Malartic ladite promesse d'achat d'immeuble industriel;

DÈS QUE L'ENTREPRISE Léo Fournier Gestion a rempli chacune des conditions de la promesse d'achat d'immeuble industriel dont le versement d'un dépôt, d'autoriser le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe à signer l'acte de vente en faveur de Léo Fournier Gestion pour les lots 8 et 9, dimension  $\pm 8\,400\text{ m}^2$  au prix de 7,52 \$ le mètre carré plus les taxes applicables;

D'AUTORISER l'entreprise Léo Fournier Gestion à commencer des travaux d'aménagement de terrain immédiatement sur le site ;

DE RÉSERVER le terrain no 10 à Léo Fournier Gestion pour une durée de 1 an à compter de la date de la présente résolution soit jusqu'au 30 mars 2012;

Adoptée.

**3.0.- Démission de la coordonnatrice aux services de la culture, qualité de vie du citoyen, gérante du camping**

Le Conseil accueille la démission de madame Suzanne Girard et la remercie pour toutes ses années de service auprès de la Ville de Malartic et lui souhaite la meilleure des chances dans ses projets futurs.

**RÉSOLUTION**  
**2011-04-143**

**4.0.- Organigramme du Services des loisirs**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la réorganisation du Service des loisirs, tel que présenté par la directrice générale;

Adoptée.

**RÉSOLUTION**  
**2011-04-144**

**5.0.- Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé à 12h20,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher



No de résolution  
ou annotation

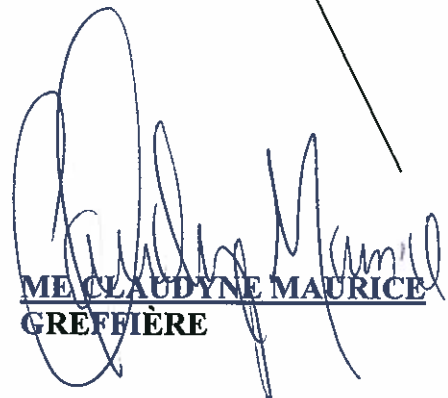
Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.

  
ANDRÉ VEZEAU  
MAIRE

  
ME CLAUDYNE MAURICE  
GREFFIERE